

## Carte européenne d'assurance maladie

**Votre enfant participe prochainement à une sortie ou un voyage scolaire en Europe ? Avant son départ, commandez sa carte européenne d'assurance maladie (CEAM)\* depuis votre compte ameli.**

### Comment obtenir la carte européenne d'assurance maladie ?

**Rien de plus simple !** Faites la demande en ligne **depuis votre compte ameli sur ameli.fr ou l'appli ameli**. Vous recevrez la carte de votre enfant directement chez vous **dans un délai maximum de 2 semaines**.

Pour les retardataires, pas de panique ! **Jusqu'à 2 jours avant le départ**, vous pouvez télécharger sur votre compte ameli un certificat provisoire de remplacement valable 3 mois.



*Si vous êtes travailleur frontalier et que votre enfant est inscrit sur votre compte en qualité d'ayant droit, vous devrez demander sa CEAM auprès de l'organisme d'assurance maladie de votre lieu de travail.*

### En cas de soins médicaux pendant le séjour

Votre enfant présente sa carte européenne d'assurance maladie (ou son certificat de remplacement) quand il se rend chez un médecin, un pharmacien ou même à l'hôpital.

La CEAM prouve qu'il est couvert par l'Assurance Maladie de son pays d'origine. Elle permet de bénéficier d'une prise en charge de ses frais médicaux selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour :

- soit vous n'avez pas à faire l'avance des frais médicaux,
- soit vous devez faire l'avance des frais médicaux et vous vous faites rembourser sur place par l'organisme de Sécurité sociale du lieu de séjour.

#### **Bon à savoir :**

Personnelle et nominative, la carte européenne d'assurance maladie est gratuite.

Chaque membre de la famille peut posséder la sienne, **y compris les enfants de moins de 16 ans !** Aucun document n'est à fournir lors de la demande. Les cartes délivrées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 sont valables 2 ans. La durée de validité de votre CEAM ne pourra toutefois pas excéder la durée de vos droits à l'Assurance Maladie.

➤ **Pour ouvrir votre compte ameli, connectez-vous sur ameli.fr > j'ouvre mon compte.**

➤ **Pour plus d'informations sur la carte européenne d'assurance maladie et vos droits et démarches en cas de séjour à l'étranger :**

ameli.fr > Droits et démarches > À l'étranger > Vous partez en vacances à l'étranger > Vous partez en vacances en Europe

*\*Carte valable dans l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne y compris les îles Baléares et Canaries, Estonie, France (métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, la Réunion), Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal y compris les archipels de Madère et des Açores, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles, Irlande du Nord, Gibraltar), Slovaquie, Slovénie, Suède), les trois Etats liés par l'accord sur l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) et la Suisse, qui a également accepté son utilisation sur son territoire.*